

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois d'avril à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

Etaient présents : M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1^{ère} adjointe, M. SAINT Pierre 2^{ème} adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3^{ème} adjointe, M. POUGAT Patrick 4^{ème} adjoint, Mme MALÉ Angélique, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, M. NAULEAU Luc, Mmes HERBLOT Marie-Claude, FOURNIER Véronique.

Absents excusés : M. BIGOT Ludovic, M. BELLIARD Jean-Claude (procuration à M. POUGAT Patrick), Mme DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), Mme VANDYSTADT Sophie (procuration à Mme BAINARD Corinne), M. THENARD Philippe (procuration à M. GOSSE Jean-Luc), Mme CHEZIERE Marie-Line, M. LEJEUNE Daniel.

Absents : Mme LSCALLIER Magali, M. BESSE David, Mme BARCOU Christine.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, Mme Angélique MALÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

I) FINANCES :

A) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET GENERAL ET DE SES ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion de madame la trésorière municipale pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Après délibération,

Le conseil, à la majorité (1 Contre : Mme HERBLOT M. C. 3 Abstentions : Mmes BOCQUET N, FOURNIER V, Mme VACHER V)

APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget principal

Le Conseil,

APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs 2016 des budgets eau et assainissement

C) AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil,

Après l'approbation des Comptes Administratifs et de leurs résultats,

Budget principal

Compte tenu des résultats de la section de fonctionnement : + 1 917 035. 46 €,

du résultat de la section d'investissement : + 221 598. 93 € mais également des Restes à Réaliser de - 338 662 €, il est nécessaire d'inscrire une réserve au compte 1068 de 117 063. 07 €.

Section fonctionnement

Résultat 2016 cumulé	1 917 035. 46 €
besoin de financement de la section invest. au cpte 1068	117 063. 07 €
report 002	1 799 972. 39 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Section Investissement

Cpte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 117 063. 07 €
compte tenu du besoin de financement et des restes
à réaliser.

Report 001 221 598. 93 €

Pour les budgets annexes, Il est proposé un report pur et simple de l'excédent constaté :

Budget eau

Section d'exploitation

002 excédent de fonctionnement reporté 478 909. 36 €

Section Investissement

001 excédent reporté 712 902.36 €

Pour le budget assainissement, il est proposé un report pur et simple de l'excédent constaté :

Budget assainissement

Section d'exploitation

002 excédent de fonctionnement reporté 257 318. 26 €

Section d'investissement

001 excédent investissement reporté 323 957. 10 €

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les propositions d'affectation des résultats pour le budget général
et les budgets annexes de l' eau et de l'assainissement.

D) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Le Conseil,

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les taux, soit :

	taux
Taxe Habitation	14 %
Foncier bâti	23 %
Foncier non bâti	39,96 %

E) VOTE AU CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil,

Vu les résultats des comptes administratifs et l'adoption de leur affectation,

Après en avoir délibéré,

VOTE à la majorité (2 voix Contre : Mmes HERBLOT M. C (qui précise son vote en évoquant son désaccord à l'acquisition du garage de l'Avenue Emile Tinet) et BOCQUET Nadine 2 Abstentions : Mmes VACHER V et FOURNIER V) le budget primitif 2017, présenté au chapitre qui s'équilibre comme suit :

Budget général :

Section fonctionnement :

Dépenses : 3 912 150.39 €

Recettes : 3 912 150.39 €

Section investissement :

Dépenses : 2 252 442 €

Recettes : 2 252 442 €

VOTE à l'unanimité les budgets primitifs 2017 présentés au chapitre, des budgets annexes eau et assainissement qui s'équilibrent comme suit :

Budget eau :

Section exploitation :

Dépenses : 608 109.36 €

Recettes : 608 109. 36 €

Section investissement :

Dépenses : 956 222.36 €

Recettes : 956 222.36 €

Budget assainissement :

Section exploitation :

Dépenses : 512 418. 26 €

Recettes : 512 418. 26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 720 807. 10 €

Recettes : 720 807. 10 €

F) PARTICIPATION POUR LE FAJ et le FUL :

Le Conseil,
Après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer au FUL et FAJ selon les bases de cotisations fixées par le Conseil Général :

FUL : 0.77€/habitant

et FAJ : 0.11€/habitant

G) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Le conseil

APPROUVE à l'unanimité la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 474.22 € pour 2017.

Les crédits seront prélevés sur le budget au compte 6282.

H) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Le Conseil, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 588 € à l'association du Souvenir Français pour la réalisation de la tombe de regroupement.

ENTEND que la dépense relative au relevage des 4 corps sera à la charge de la Commune.

II) ADMINISTRATION GENERALE :

A) BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE :

1) Adhésion au groupement de commandes pour le suivi renforcé de la qualité des eaux potables :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **d'adhérer** au groupement de commandes pour le « Suivi renforcé de la qualité des eaux des forages d'alimentation en eau potable » porté par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Article 2 : **d'inscrire** au budget 2017 du service Eau, la somme correspondante à cette étude,

Article 3 : **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à ce dossier.

III) INFORMATION :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite fermer la permanence du samedi matin ; en effet, la Commune de Puisseaux ne participe plus à l'instruction des demandes des cartes nationales d'identité et c'est essentiellement le samedi matin que les administrés faisaient cette démarche. Quelques conseillers regrettent cette décision invoquant l'appauvrissement du service public. L'agent chargé de cette permanence sera affecté à d'autres tâches la semaine et renforcera ainsi l'équipe administrative. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'est adressé aux services préfectoraux pour solliciter le retour de l'instruction des cartes nationales d'identité à la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les permanences électorale des 23 avril et 07 mai pour l'élection du Président de la République.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Département subventionne la Commune pour les travaux de la salle des fêtes à hauteur de 27 640 €.

Le prochain conseil aura lieu le 07 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 35

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Michel TOURAINÉ